

primitif, a cependant été condamné sur le vu d'une pièce qui n'était point de lui. Bref, il a été aussi *justement* qu'*illégalement* condamné. En conséquence, *au point de vue légal*, il faut casser les deux arrêts qui le condamnent, et le remettre dans l'état où il se trouvait un quart d'heure avant son arrestation.

Rome, le 13 janvier 1904.

— La basilique de Saint-Jean de Latran va s'embellir de deux monuments nouveaux. Le premier qui sera à l'extérieur, à gauche de la basilique, est déjà appelé le monument des ouvriers, et serait plus justement nommé un souvenir de ce que l'Eglise a fait par Léon XIII pour rehausser et améliorer la condition des petits et des humbles. La partie la plus intéressante de ce monument sera trois grandes tables de bronze sur, lesquelles on a gravé l'encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers. Ce travail a demandé la gravure de plus de 80,000 caractères, ce qui constitue un record en fait d'inscriptions. Le travail est déjà très avancé et on espère bien l'inaugurer le 30 mars prochain, anniversaire de cette encyclique.

— Mais on met aussi la main au monument de Léon XIII, qui doit être édifié au-dessus de la porte qui conduit à l'ambulacrum, à gauche de l'abside et symétriquement au tombeau d'Innocent III.

— Quand un pape meurt, la tradition veut que les cardinaux de sa création lui fassent un tombeau. Pie IX étant mort laissant 60 cardinaux de sa création, voulut un simple sarcophage à Saint-Laurent hors les Murs et en fixa lui-même la dépense maximum à 2,500 francs. Les cardinaux estimèrent qu'il ne leur convenait pas de supporter des frais si minimes et qu'ils devaient laisser un souvenir plus grandiose d'un pontife qui avait tant mérité de l'Eglise. Ils se concertèrent, et, après avoir écarté plusieurs projets, s'arrêtèrent à celui de faire dans la confession de Sainte-Marie-Majeure une statue du pape comme Canova avait sculpté celle de Pie VI dans la